

L'IMPACT DE LA PAUVRETE SUR L'EFFICACITE ECONOMIQUE ET PERSPECTIVES DE LUTTE EN ALGERIE

KAÏD TLILANE Nouara

Maître de conférence au Département des Sciences Economiques
Université Abderrahmane MIRA- Béjaïa

RESUME

La stabilité macroéconomique des pays en voie de développement est insuffisante pour le développement humain. Ce dernier est devenu aujourd'hui une préoccupation mondiale notamment pour l'ONU qui a fixé les objectifs du millénaire pour le développement. Partout dans le monde, les gouvernements nationaux, les ONG et la société civile ont entrepris de réorienter leurs activités en fonction de ces objectifs.

En Algérie, les réformes économiques ont eu des conséquences dramatiques (dû à une chute vertigineuse du niveau général de l'emploi) sur les conditions de vie de larges couches de populations. La forte baisse des revenus, le chômage et l'érosion du pouvoir d'achat conduisent à l'appauvrissement de la population. L'impasse à laquelle a abouti le pays laisse persister des déséquilibres et des disparités entre sexe, entre régions, entre urbain et rural, entre couches sociales. La lutte contre la pauvreté n'est pas une solution toute faite. La décentralisation, les mouvements de la société civile, la participation populaire, les partenariats lancés par les pouvoirs publics sont autant d'actions internes qui peuvent contribuer à la réduction de la pauvreté. L'objectif de ce papier est de tenter de montrer que la pauvreté demeure le paradoxe du développement et l'éternel défi mondial.

Mots clés :

Pauvreté, efficacité économique, actions de lutte, Algérie.

INTRODUCTION

La pauvreté n'est pas seulement une condition difficile mais un processus multidimensionnel très complexe. Lipton et Ravallion (1995) et Sen (1999) précisent "qu'elle se caractérise habituellement par la privation, la vulnérabilité et l'impuissance"⁽¹⁾, enfin toutes les conditions qui s'opposent au bien-être. La pauvreté peut être absolue ou relative, passagère ou chronique. Cependant, une pauvreté passagère et absolue peut aller dans la durée et par conséquent prendre plusieurs générations dans son piège.

Pour comprendre la pauvreté, il est essentiel d'en examiner le contenu économique et social. Des études menées par la Banque Mondiale montrent que la pauvreté diffère selon le sexe, l'âge, le milieu (rural et urbain) et la source de revenus des populations touchées par ce phénomène. Au niveau des ménages, souvent, ce sont les enfants et les femmes qui en souffrent plus que les hommes et les pauvres ruraux plus que les pauvres urbains. Les rapports entre pauvreté, croissance économique et distribution du revenu ont fait l'objet d'études approfondies sur le développement économique. Pour atténuer la pauvreté absolue, deux conditions au moins sont nécessaires :

1. croissance économique (ou augmentation du revenu moyen) durable.
2. réduction des inégalités de revenu.

La pauvreté chronique peut nuire aux perspectives de croissance économique⁽²⁾, de même, une distribution "très inégale du revenu n'est propice ni à la croissance économique, ni à la réduction de la pauvreté. Il ressort de la croissance économique, que si les pays se dotent d'investissement et de structures permettant l'amélioration de la santé et de l'éducation, ceci débouchera sur une hausse des revenus qui profitera doublement aux pauvres : amélioration de leur consommation actuelle et de leur revenu futurs"⁽³⁾.

En Algérie, la crise économique durable, la transition vers l'économie de marché et enfin la politique d'ajustement structurel suivie ont eu des conséquences dramatiques sur les conditions de vie de larges couches de la population. En effet, la forte baisse des revenus, le chômage et l'érosion du pouvoir d'achat ont pour résultat direct et immédiat l'accentuation de la paupérisation qui se traduit, notamment, par l'impossibilité de s'alimenter correctement, d'être bien portant, de s'instruire, de s'informer et de se loger décentement.

Ce papier s'articule autour de deux objectifs :

- Le premier tente d'expliquer la notion de pauvreté et ses effets sur la croissance économique,

- Le second traite de l'impact de la pauvreté sur l'efficacité économique et des perspectives de lutte contre cette pauvreté en Algérie.

I- ELEMENTS D'APPROCHE DE LA NOTION DE PAUVRETE ET SES EFFETS SUR LA CROISSANCE ECONOMIQUE

1- La notion de pauvreté, une histoire de point de vie :

Le concept de pauvreté est défini, selon le petit Littré, comme suit : *''est pauvre celui qui n'a pas le nécessaire ou qui ne l'a qu'à peine''*. Mais quel est ce nécessaire, ce minimum vital ? Par rapport à quoi ou à qui est-il défini ? On peut en fait distinguer la pauvreté absolue de la pauvreté relative⁽⁴⁾.

- La pauvreté absolue : est le fait d'avoir moins qu'un minimum *''objectivement''* déterminé. Elle correspond à un niveau de vie minimum, identique en tout lieu et constant dans le temps.
- A l'inverse, la pauvreté relative fait référence à un niveau de vie courant, variable avec l'époque et la société : c'est avoir moins que les autres.

Le danger de cette notion est d'ouvrir la porte à toutes les interprétations.

Encyclopaedia Universalis définit les pauvres comme *''ceux qui par eux-mêmes, sont incapables d'assumer pleinement et librement leur condition d'homme dans le milieu où ils vivent (...). Cette définition inclut tous les frustrés, les laissés pour compte, les marginaux, les associaux à côté des chômeurs, des mal payés, des infirmes et des ratés''*.

Les pauvres regroupent ainsi toutes les catégories suivantes : clochards, déshérités, exclus, gueux, indigents, laissés-pour-compte, malades, marginaux, mendiants, misérables, nécessiteux, parias, sans-abri, SDF et les vagabonds. Que faire ? Considérer, que la pauvreté est un élément du système économique, social et culturel et qu'elle est fonctionnelle ? Deux opinions divergentes se dégagent :

1. Pour les tenants du laissez faire, rien ne doit perturber le libre jeu du marché pour modifier la distribution des revenus ; et que la pauvreté a sa logique, celle, entre autres, des prix relatifs du travail dans l'économie mondiale. Cependant, la mondialisation change les règles de la négociation sociale. La demande mondiale permet plutôt de tirer des profits et ne s'intéresse pas à la croissance de la demande interne et donc à la distribution plus équilibrée des revenus. Sachant qu'il y a plusieurs catégories de pauvres, les tenants du laissez faire proposent de choisir les plus méritants, ceux qui peuvent et doivent être aidés par la charité publique ou privée et les définir comme catégorie sociale. Cependant, cette doctrine rencontre, aujourd'hui, de nombreux adversaires, même chez les avocats de la rigueur financière et de l'ouverture économique.
2. Les promoteurs des ajustements structurels du début des années 80 considèrent que la pauvreté, l'inégalité croissante de la distribution des revenus freinent la croissance économique, déstabilisent les sociétés, entraînent des coûts sociaux, collectifs, gigantesques. On voit même les tenants du libéralisme plaider pour la réforme agraire ou le crédit subventionné pour les plus pauvres. La revendication de la justice sociale est désormais incontournable.

Si la sollicitude vis-à-vis des pauvres est un consensus c'est parce qu'elle ne recouvre qu'une *position morale et qu'elle laisse de côté les questions de la gouvernamentalité*⁽⁵⁾. Les pauvres sont d'abord une sorte de *label, qui désigne un ordre de problème, une série de dispositifs et de choix à mettre en œuvre, des techniques, des doctrines et des procédures spécifiques de gouvernement*⁽⁶⁾.

Depuis le moyen âge, les pauvres sont, une représentation du peuple, ballottés, selon Bronislaw Geremek, entre *la potence et la pitié*⁽⁷⁾. Paysans sans terres chassés par la faim, la peste et la guerre, gueux urbains, institutions religieuses de charité, justice exemplaire, bonté royale, les temps pré-modernes développent plusieurs caractéristiques qui vont s'approfondir et se transformer avec la révolution industrielle. Deux procédures de gouvernement semblent

alors appliquer simultanément et alternativement dans cette phase disciplinaire :

- l'enfermement des pauvres, avec, par exemple, la naissance de l'hôpital comme institution publique, la multiplication et la transformation des prisons, le renforcement de la police.
- Le souci de citoyenneté : toute personne (adulte et saine d'esprit) tend à disposer des mêmes droits.

A la fin du 19^{ème} siècle, la gouvernance se voulait sociale, *''assister c'est attendre que la misère soit survenue pour donner l'aumône aux misérables (...). L'acte social est (...) un acte de mutualité, de prévoyance et d'assurance''*, selon Léon Bourgeois (1896).

Dans les années 60 (généralement tout au long de l'hégémonie américaine sur le libéralisme), l'idée était que la pauvreté devait ou pouvait être, non seulement prise en compte et traitée, mais purement abolie. La prospérité d'un Etat (Welfare State) est ainsi la combinaison de l'efficacité économique et d'une pleine dimension de citoyenneté qui définit la prospérité comme un droit. Car, dans une nation, un citoyen à part entière est :

- Acteur de l'économie et de développement.
- Acteur des systèmes de représentation : culturellement, techniquement, scientifiquement, intégrés au même système de valeurs.

Cette utopie a cessé à la fin des années 1970, avec le tournant économique des ajustements (prix du pétrole, condition de concurrence, nouvelles normes techniques, scientifiques et d'organisation). L'économie politique dominante a basculé dans le *''néo-libéralisme''* qui reposait sur l'idée que les désajustements constatés (ralentissement de la croissance, inflation, déficit budgétaire, etc.) provenaient globalement de ce *''trop de gouvernement''* de la période antérieure, qui menait le système à la ruine.

Une autre période a succédé à celle-là, celle des années 80, où seule l'économie (et non le social) devait primer, et au sein de l'économie, le principe de concurrence et d'optimum, par conséquent

de dérégulation. C'est la politique de "Laissez faire et tout ira mieux". Dans un premier temps, ces politiques génératrices de mutations et d'une croissance organisée autour des secteurs compétitifs n'ont pas posé, la question des "laissés-pour-compte" de cette transformation, que ce soit à l'échelle nationale ou internationale. On pensait que la pauvreté provoquée par les

ajustements était temporaire, elle serait absorbée par la croissance économique et par la réallocation des compétences. Cependant, et progressivement, les chômeurs, exclus, marginalisés, migrants et réfugiés se sont multipliés dans presque toutes les régions du monde. Il a fallu donc réinstaurer "la catégorie des pauvres" qui avait quitté le langage de l'économie politique et la mettre au centre des préoccupations à l'échelle internationale notamment au niveau de la banque mondiale.

Aujourd'hui, des réflexions sont donc recentrées sur l'économie sociale. Cependant, les règles économiques ont été modifiées et les Etats n'ont plus les mêmes marges de manœuvre. Les questions que l'on se pose sont donc :

- quel est le coût, pour l'Etat et pour l'économie, de contenir ou pas la pauvreté ?
- quel est le coût des politiques d'allègement de la pauvreté ou de leur absence ?
- peut-on réévaluer fondamentalement les relations : capital / travail / rente ?

Un Etat juste et légitime et un bon gouvernement sont ceux qui assureront la mise en place de mécanismes et d'organisations qui "évitent d'aboutir, vis-à-vis d'une partie de la nation, au dilemme : enfermement ou charité"⁽⁸⁾.

2- Institutions : à chacun son pauvre

- La Banque Mondiale : a adopté un seuil de pauvreté absolue exprimé en termes monétaires. Il est basé sur le minimum calorique nécessaire à la reproduction de l'individu (2 400 calories par jour et par personne). La somme d'argent nécessaire pour acheter des produits alimentaires détermine la ligne d'indigence (extrême pauvreté). La banque mondiale évalue ce seuil d'extrême pauvreté à 275 dollars US par an et par personne. Celui-ci est

actualisé en fonction de la hausse des prix et convertie au taux de change de parité du pouvoir d'achat (PPA). En y ajoutant les dépenses nécessaires à l'habillement, au transport, au logement, etc., on ''défini'' la ligne de pauvreté. La Banque Mondiale situe cette ligne de pauvreté à 370 dollars PPA par an et par personne, soit environ à 1\$ par jour et par personne⁽⁹⁾.

- L'union Européenne: a adopté un seuil de pauvreté relative équivalant à 50% des dépenses moyennes nationales de consommation. Un tel seuil rend en fait plus compte de l'évolution des inégalités que de celle de la pauvreté. En 1985, en lançant le deuxième programme européen de lutte contre la pauvreté, le conseil des ministres a défini comme pauvres ''les individus dont les mesures (matérielles, culturelles et sociales) sont si faibles qu'ils sont exclus des modes de vie minimaux acceptables dans l'Etat membre dans lequel ils vivent''⁽¹⁰⁾. En France, le seuil de pauvreté est également fonction du revenu du reste de la société. Ainsi, un ménage est pauvre lorsque son revenu avant impôt est au moins inférieur à la moitié du revenu médian de l'ensemble des ménages.
- L'OCDE : pour mesurer l'intensité de la pauvreté, l'OCDE utilise un indicateur d'écart de pauvreté ou déficit du revenu : l'indice de Sen. Cet indice est une mesure économique de la pauvreté qui combine trois éléments statistiques :
 - Le nombre de personnes qui se situent en dessous du seuil de bas revenu.
 - La distribution des revenus au sein de la population à bas revenu.
 - Et l'intensité de la pauvreté mesurée par l'écart moyen des bas revenu.

Cet indicateur permet de calculer les écarts de pauvreté, c'est à dire le montant dont il faudrait relever les revenus les plus faibles pour les porter au niveau du seuil de pauvreté.

3- pauvreté et lien social,

Dans la société moderne, la pauvreté est un phénomène d'ordre social et non plus d'ordre individuel. Elle correspond à la fragilisation, voire à la rupture du lien social. Décrite pour la première fois en 1974 par René Lenoir, l'exclusion est apparue en France dans les années 1960. Phénomène de masse aux Etats- Unis des années 80, elle s'est réellement développée en Europe à la fin de la décennie 1980. Aujourd'hui, l'exclusion ne désigne plus le groupe mais le processus qui mène à cette nouvelle forme de pauvreté⁽¹¹⁾ :

- En aval, l'individu participe de moins en moins à la vie collective. Cela se traduit par une nouvelle condition faite de privation matérielle, de dégradation morale et de marginalisation.
- En amont, la vulnérabilité permet de comprendre les mécanismes qui mènent à la pauvreté "classique" ou à l'exclusion.
- Le degré de vulnérabilité correspond à la capacité de chacun à prévoir l'avenir et à pouvoir résister aux chocs externes (perte d'emploi, du logement, maladie, guerre, etc.), capacité qui s'érode d'autant plus que la solidarité familiale s'affaiblit.
- les facteurs de vulnérabilité sont multiples :
 - absence de patrimoine,
 - manque d'instruction,
 - faiblesse de la protection sociale,
 - faiblesse des moyens de production, etc.

Du concept de pauvreté, nous distinguons ce que nous appelons :

- la pauvreté **conjoncturelle** : issue des situations économiques et/ou sociales transitoires difficiles et qui a tendance à disparaître dès que ces dernières tendent à s'améliorer.
- La pauvreté **structurelle** : qui ne peut être atténué tant que les structures économiques, sociales, juridiques sont maintenues. Des réformes profondes, quelquefois radicales adaptées aux nouvelles conditions de vie et de travail sont, semble-t-il, les meilleurs moyens de lutte contre la pauvreté structurelle.

4- La montée de l'insécurité

C'est parce que la conception de la pauvreté et celle du développement ont changé, que la pauvreté devient une question incontournable. Aujourd'hui, on ne parle pratiquement plus de politiques de développement, ni d'institutions de développement, mais beaucoup plus de politique économique où les interventions sont de plus en plus d'ordre macro économique. De même, il n'y a plus vraiment d'institutions de développement et de moins en moins de projets de développement, mais des ministères techniques, des bailleurs de fonds d'un côté et, des ONG et organismes humanitaires de l'autre. Il existe vraiment un décalage entre la théorie de la croissance et celle du développement. Le problème humain doit être au cœur du développement. Dans les discours de développement, on parle en générale des groupes *''les plus pauvres, les plus défavorisés''*. Ce sont là des catégories toutes faites et admises. Selon le sociologue Chauveau J. P., la pauvreté a ainsi *''une fonction labellisante, elle étiquette les catégories sur lesquelles on a le moins prise''*⁽¹²⁾.

Le thème de la pauvreté est aujourd'hui lié à l'émergence et à l'importance croissante de la question urbaine. Dans les quartiers populaires, le sentiment d'insécurité est le plus fort. Ceci est vrai aussi bien dans les pays développés que dans ceux en voie de développement. Dans ces quartiers règnent la violence, la prostitution, la drogue, la délinquance, etc., en plus du problème de la récupération sur le plan politique. L'idée que le pauvre peut être dangereux oriente

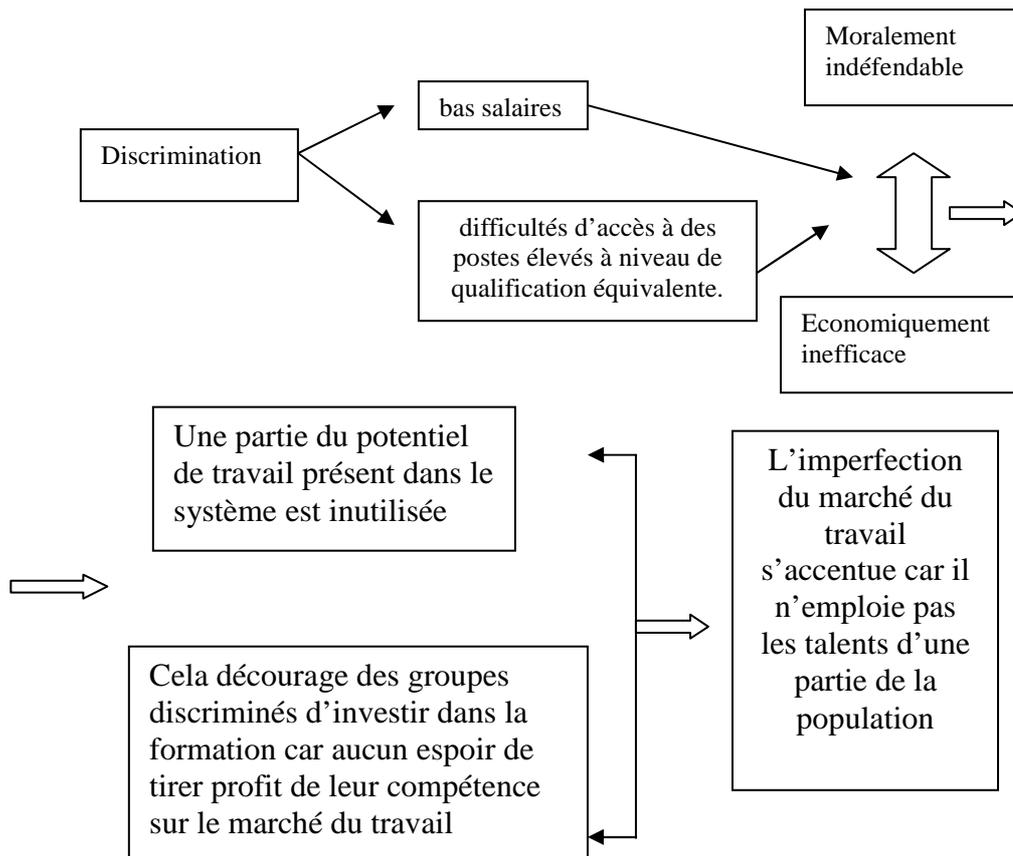
incontestablement la question de la pauvreté. Actuellement, l'insécurité grandit même eu milieu rural. En Algérie, dans certaines régions du pays, elle se nourrit du retour dans les villages de ceux qui ne réussissent pas à trouver une place en ville ou comme la majorité des cas qui sont licenciés. Le *''retour au village''* pose des problèmes, parce que les gens ont du mal à se réinsérer dans la vie locale. Ils deviennent, malgré eux, des facteurs de trouble. En revanche, dans des régions où l'insécurité règne (terrorisme), des familles entières quittent leurs hameaux et vont s'installer sur les trottoirs des villes les plus proches. En évitant la mort, ils s'exposent à toutes sortes de violences.

II- L'IMPACT DE LA PAUVRETE SUR L'EFFICACITE ECONOMIQUE

1- Quelle est la fonction économique de la pauvreté ?

Dans son livre intitulé *''Equality and Efficiency : the big trade off''* paru, en 1975, Arthur M. OKUN a contribué à revaloriser l'égalité en fonction de l'efficacité. Deux exemples développés par Okun :

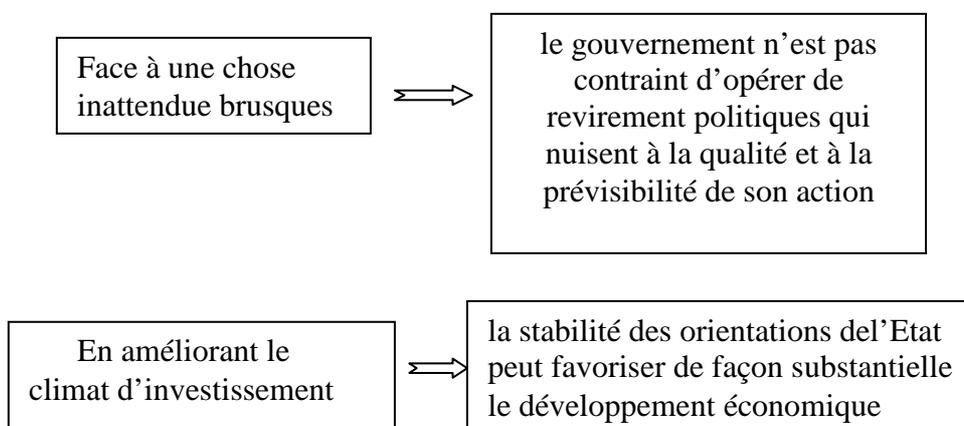
1°- exemple : l'inégalité est inefficace. Elle concerne la discrimination sur le marché du travail en fonction de caractéristiques de RACE ou de SEXE.



2°- **exemple** : persistance des difficultés d'accès à la formation et à l'enseignement (au capital humain) pour des gens à faible revenu. Ceci peut avoir des causes purement financières, comme le coût d'une formation.

En situation de pauvreté, les gens sont contraints de limiter leur horizon à court terme et ne peuvent se projeter dans l'avenir \Rightarrow leurs enfants n'auront pas non plus l'occasion de développer leurs capacités. C'est ce que Okun appelle *"le plus grave dysfonctionnement de l'économie américaine"*. Deux arguments peuvent être rejoins :

1. la stabilité des politiques engagées par l'Etat : si la distribution des revenus est relativement égalitaire au plan national, l'application des décisions de long terme est moins entravée par le besoin de corriger à court terme l'évolution des revenus.



2. La capacité d'adaptation des travailleurs est importante dans une période de rapides changements économiques

- certains secteurs se contractent,
- certaines activités disparaissent,
- et de nouvelles occasions se présentent

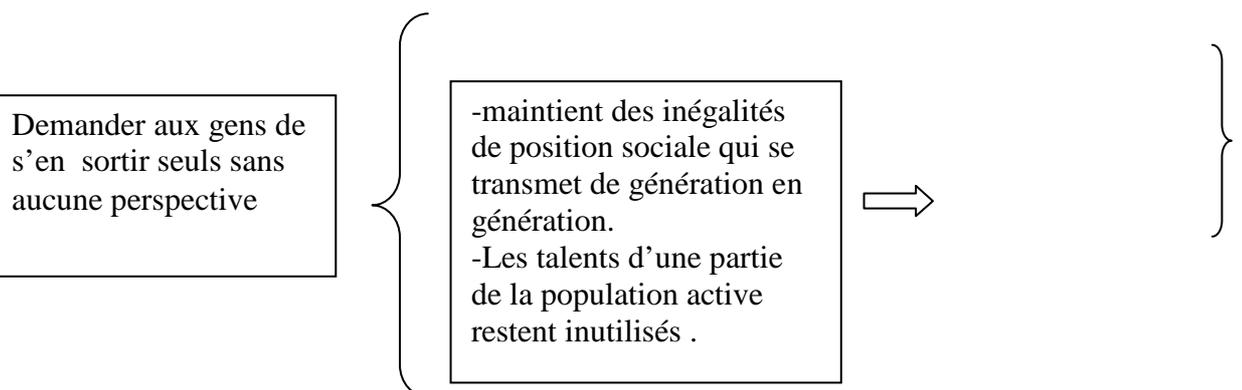
Pour les saisir, les travailleurs

s'orientent vers de nouvelles voies

⇒ Il faut acquérir de nouveaux savoir - faire et de nouvelles connaissances, et beaucoup doivent accepter les risques d'une reconversion.

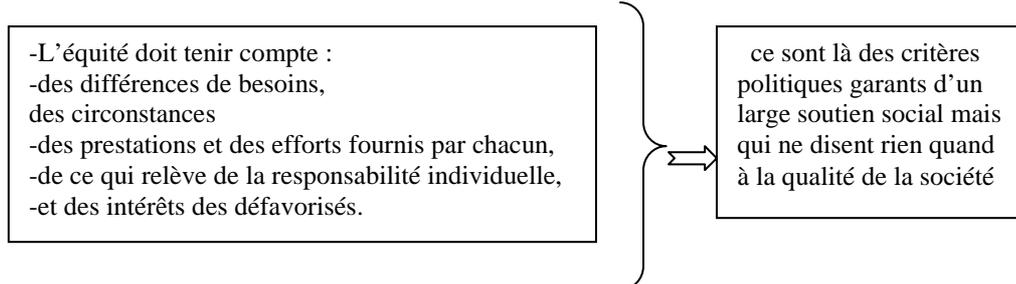
⇒ Ce processus est plus fluide si les employés ont un bon système de protection sociale.

L'égalité des chances apparaît comme un élément essentiel de l'efficacité économique. Mais l'égalité des chances est liée au problème de la distribution des revenus.



⇒ Inéquité et inefficacité se renforcent mutuellement.

2- Quelles sont les normes d'équité ?



ce sont là des critères politiques garants d'un large soutien social mais qui ne disent rien quand à la qualité de la société

⇒ l'individu est le point de départ du jugement de l'équité et que l'Etat doit faire un choix qui peut conduire à rechercher une égalité sociale plus générale que celle qui résulterait des concepts d'équité plus restreints.

3- Remise en cause du rôle de l'Etat :

La redistribution des revenus doit reposer sur un raisonnement économique et non idéologique. En matière de fiscalité, les impôts excessifs ⇒ nuisent à l'efficacité ; car :

Les charges trop élevées ⇒ du coût du travail ⇒ d'embauche et des salaires .

⇒ les travailleurs préfèrent avoir du temps libre ou travailler dans l'informel.

Donc, les prestations sociales sont un frein à la recherche d'emploi
 ⇒ l'effondrement de la demande et de l'offre sur le marché du travail
 ⇒ L'Etat ferait mieux de s'éloigner de la redistribution des revenus par le biais des impositions et des transferts ⇒ l'Etat doit veiller à ne pas décourager les efforts économiques des citoyens et des entreprises. Pourtant certains impôts, comme l'impôt sur le capital, n'entravent pas l'efficacité de l'allocation. Au contraire, il la stimule sans que l'inégalité des revenus augmente.

4- Diagnostic de pauvreté : La diversité des situations

La plupart des spécialistes du développement reconnaissent à présent que la pauvreté ne se limite pas au revenu et qu'elle a un caractère multidimensionnel. Pour cela des objectifs explicites en matière de pauvreté (tels que la réduction de l'incidence de la malnutrition, l'alphabétisation et l'augmentation de l'espérance de vie) doivent être incorporés dans les programmes de lutte contre la pauvreté.

En Algérie, les facteurs de pauvreté peuvent être regroupés dans ce qui suit :

1- Les disparités persistantes :

- Revenus et richesses : Selon l'UNICEF, dans son dernier rapport sur la situation des enfants dans le monde, la part de revenu des ménages détenue, durant la période 1990-1996, par les 20% les plus riches est de 43%, alors que celle détenue par les 40% les plus pauvres est de 19%.
- Disparités prononcées entre zones urbaines et rurales en matière d'accès aux soins, à l'éducation, formation, emploi, eau potable, etc.
- Disparités géographiques : taux de scolarisation entre le nord et le sud par exemple.
- Disparités sociologiques entre sexes : le CODE DE LA FAMILLE et ses conséquences sur la protection de la mère et de ses enfants en situation de divorce.

Ces disparités sont souvent liées et imbriquées.

2- Les conflits : réduisent à néant des années de progrès acquis.

3- Le recul économique : la crise économique, le fardeau du remboursement et du service de la dette et l'inflation développent la pauvreté.

Pour lutter efficacement contre la pauvreté il faut soit :

- de véritables plans d'action, comprenant des objectifs explicites, des budgets suffisants et des organisations efficaces.

- Soit incorporer la question de la pauvreté dans les plans nationaux. Mais l'efficacité de cette stratégie réside dans ce qui suit :
 - les plans doivent être globaux et ne pas se limiter à quelques projets ciblant les pauvres.
 - Ils doivent bénéficier de ressources suffisantes et être coordonnés par un service ou une commission gouvernementale ayant une véritable influence.

Sans de telles mesures, les économies de marché favorisent rarement la justice sociale.

Souvent les gouvernements éprouvent des difficultés à indiquer le montant des ressources consacrées à la réduction de la pauvreté car ils confondent les dépenses sociales et les dépenses ayant un rapport avec la pauvreté. Pour cela, il est préférable de mettre en place un fond spécial de réduction de la pauvreté. En Algérie, le système actuel des filets de sécurité sociale s'est révélé vain. Il est préférable de concentrer les efforts sur des réformes institutionnelles. Il est rare que croissance et développement humain convergent. Les politiques économiques deviennent rarement favorables aux pauvres, tandis que l'on attend des services sociaux qu'ils s'attaquent directement à la pauvreté.

Au niveau international, le lien entre la dette extérieure et la pauvreté est clairement établi. Une des raisons pour laquelle les pays pauvres ne peuvent pas rembourser leurs dettes est qu'ils ne peuvent pas s'imposer sur le marché mondial à cause, en partie, des redoutables obstacles protectionnistes qui subsistent. Mais ces préoccupations ont été étouffées lors de la réunion de l'OMC à Seattle, en décembre 1999. Pour que l'expansion du commerce puisse être bénéfique aux pauvres, il faut rendre les règles du jeu internationales plus équitables. Une priorité est d'éliminer le protectionnisme partial à l'encontre des pays en développement. Pour cela, il convient de renforcer la capacité de ces derniers et de négocier des accords commerciaux mondiaux et régionaux.

L'aide publique au développement (APD) qui est censée renforcer les moyens de lutte contre la pauvreté dans les pays en développement est aujourd'hui, inefficace car non seulement elle a diminué de façon marquée, mais elle est mal dirigée.

A l'échelle d'une nation, la mauvaise gouvernance peut réduire à néant les effets des politiques nationales en faveur des pauvres. Pour démarrer les plans de lutte contre la pauvreté, il est nécessaire de :

- mettre l'accent sur les réformes des institutions de la gouvernance ;
- rapprocher le pouvoir décisionnel des communautés pauvres en déléguant des pouvoirs aux autorités locales dans le but de contribuer à promouvoir la réduction de la pauvreté ;

III- ENJEU DES CHIFFRES ET LUTTE CONTRE LA PAUVRETE

Pour lutter contre la pauvreté, on commence par la mesurer. Réduire la pauvreté constitue aujourd'hui un des principaux objectifs des politiques de redressement économique et social impulsées par les Etats et soutenues par les bailleurs de fonds, notamment la Banque Mondiale. Pour cela, Etats et bailleurs de fonds sont amenés à faire des études et recherches sur la pauvreté. Les enquêtes menées auprès des ménages dans les pays en voie de développement, entre 1985 et 2000, afin d'évaluer les effets de la crise économique et des plans successifs d'ajustement structurel et de la dévaluation indiquent comment s'est accentuée la chute du niveau de vie absolu des populations dans cette période et comment s'est propagée la pauvreté qui en a résulté. Selon les économistes et experts de la Banque Mondiale, la pauvreté repose sur un constat d'insatisfaction d'un certain nombre de besoins pour un individu ou un ménage. Le pauvre est une personne qui présente un déficit en matière d'alimentation, de santé, de logement et d'éducation.

Selon le seuil de pauvreté calculé par la banque mondiale, environ un quart des habitants de la planète vit avec moins de 1\$ par jour. La pauvreté peut ainsi être évaluée à l'aide d'indicateurs de bien-être comme le niveau de santé, d'instruction, de revenu, etc. Ceux qui échappent à la pauvreté monétaire sont néanmoins menacés par la perte de leur revenu (emploi) ou par les catastrophes naturelles. Mais les pauvres restent inégalement répartis entre les pays et au sein de chaque société.

1- Un paradoxe : plus de pauvres et plus de développement

Au niveau mondial, on constate que plus les choses avancent, se développent, plus nombreuses sont les personnes qui souffrent du phénomène de pauvreté. En effet, l'évaluation :

- En termes monétaires : 1,314 milliard de personnes vivent en dessous du seuil de pauvreté, en 1996 et 1,2 milliard en 1999. De 1986 à 1996, le nombre de pauvre a augmenté de 250 millions, soit de 18%, alors que la population mondiale s'est accrue de 900 millions durant la même période. La population des démunies est répartie comme suit : 550 millions vivent en Asie du Sud, 215 millions en Afrique Sub-saharienne et 150 millions en Amérique latine⁽¹³⁾. Cependant, de 1990 à 1999, la proportion de la population du globe vivant avec moins d'un dollar par jour a diminué, tombant de près de 30% à 23% durant la période.
- Des indicateurs de développement en progrès dans les pays en développement : l'espérance de vie est passée de 56 ans en 1986 à 62 ans en 1996 et à 64,4 ans en 2001. Le taux de scolarisation dans le cycle primaire a progressé de près de 8% de 1986 à 1996 et seulement de 2% durant la décennie 90. La mortalité infantile a diminué de 18%° durant la 1^{ère} période et de 8%° durant la décennie 90⁽¹⁴⁾.
- L'indicateur de développement (IDH) a largement augmenté : au niveau mondial, cet indicateur est passé de 0,392 en 1960 à 0,746 en 1993 à 0,722 en 2001 (0,655 dans les pays en développement en 2001). Globalement, l'IDH > 0,8 dans les pays développés et IDH < 0,5 dans les pays sous développés). Selon l'IDH, l'Algérie est classée 107^{ème} sur 175 pays. Elle fait partie des pays ayant un développement humain moyen⁽¹⁵⁾.

En Algérie, la pauvreté refait surface avec l'apparition de *''nouveaux pauvres''*. Le chômage et la pauvreté forment un couple historique dans toutes les sociétés humaines. Des études engagées⁽¹⁶⁾ :

- Au début des années 1980 indiquent la présence d'un segment de 250.000 ménages *''sans aucun revenu''*, soit environ 1,7 millions de personnes qui devaient s'en sortir seuls, à la marge du secteur

moderne pour survivre. Des campagnes de luttes étaient organisées épisodiquement pour circonscrire les foyers de tension ou autres phénomènes liées à la mendicité et aux sans abris.

- Au début des années 1990, le nombre de personnes ''sans revenu'' a été multiplié par deux avec un effectif de 520.000 ménages, soit un volume approximatif de 2,5 millions de personnes.
- En 1992, avec l'expérimentation du filet social à l'algérien, plus de 6 millions d'algériens se sont inscrits auprès des collectivités locales pour bénéficier d'une indemnité dérisoire. Cette opération, non suivie de contrôle, a été un échec.
- Une autre étude (ANAT, 1998) indique que 30% des communes d'Algérie sont quasiment dans le dénuement total. Ces communes souffrent d'un déficit important en matière d'équipements et d'infrastructures de base, avec des taux de chômage qui dépassent largement la moyenne

nationale. Selon la banque mondiale, 12 à 15 millions d'Algériens sur 28 millions en l'an 2000

vivent en dessous du seuil de pauvreté. Cependant, des disparités existent entre wilayas et à l'intérieur même des wilayas.

En 2000, la Déclaration du millénaire a été adoptée aux Nations Unies lors de la plus grande réunion de chefs d'Etat et de gouvernement jamais convoquée. Les pays, riches et pauvres, se sont engagés à⁽¹⁷⁾ :

- lutter contre la pauvreté et tenter de l'éradiquer,
- défendre la dignité humaine et l'égalité
- parvenir à la paix et à la démocratie
- assurer la durabilité des ressources environnementales.

Les dirigeants mondiaux ont promis de s'allier pour faire avancer le développement et à réduire la pauvreté au plus tard en 2015.

Les années 90 ont été à la fois les meilleurs et les pires sur le plan de développement humain. Certains pays ont réalisé des progrès sans précédents pendant que d'autres stagnaient ou ont essuyé des

retournements de tendance par rapport aux décennies précédentes. Il suffit de se référer à l'indicateur du développement humain (IDH) pour constater s'il y a eu un recul ou une avancée du développement humain. En règle général, cet indicateur composite, qui mesure des aspects clés du développement humain, progresse de manière régulière mais lentement en raison de ses trois grandes composantes : le taux l'alphabétisation, le taux de scolarisation et l'espérance de vie (en plus du revenu) qui ne changent pas du jour au lendemain⁽¹⁸⁾.

Un recul de l'IDH est le signe d'une crise. Ce déclin qui a été constaté dans certains pays durant la décennie 90 en Europe centrale et orientale et en Afrique sub-saharienne (à titre d'exemple : RDC, Lesotho, Burundi, Botswana, Russie, Ukraine, Swaziland) peut être du à l'un ou la combinaison des facteurs suivants : Baisse de l'espérance de vie due pour une large part à la propagation du VIH/sida, effondrement des revenus ou absence de croissance économique. Ces pays se trouvent donc dans l'incapacité de combattre la pauvreté monétaire et humaine. Dans les pays du Maghreb, malgré les difficultés économiques, sociales et politiques, les performances se poursuivent mais lentement comme l'indiquent les tableaux 1 et 2.

Tableau 1 : Evolution de l'indicateur de développement humain (IDH) en Méditerranée Occidentale

Pays	Classement		1975	1980	1985	1990	1995	2001
	IDH	IPH						
Evolution de l'indicateur de développement humain (IDH) au Maghreb								
Tunisie	91	37	0,514	0,572	0,620	0,654	0,693	0,740
Algérie	107	42	0,510	0,559	0,609	0,648	0,668	0,704
Maroc	126	56	0,427	0,472	0,506	0,538	0,567	0,606
Evolution de l'indicateur de développement humain (IDH) au Nord de la Méditerranée Occidentale								
France	17	8	0,846	0,862	0,874	0,896	0,912	0,925
Espagne	19	9	0,834	0,851	0,865	0,883	0,901	0,918
Italie	21	11	0,838	0,854	0,862	0,884	0,900	0,916

Source : extrait du : PNUD : Rapport mondial sur le développement humain 2003, édition ,Economica, 2003. PP. 241 à 248.

Tableau 2 : Evolution de l'indicateur de Pauvreté humaine et pauvreté monétaire (IPH) au Maghreb

Pays	Indicateur de pauvreté humaine (IPH-1)		Population en deçà du seuil de pauvreté monétaire (%)			Différence de classement selon L'IPH-1 et la pauvreté monétaire
	classement	Valeur (%)	à 1 dollar par jour 1990-2001	à 2 dollars par jour 1990-2001	National 1987-2000	
Tunisie	37	19,9	< 2	10,0	7,6	26
Algérie	42	22,6	< 2	15,1	22,6	29
Maroc	56	35,2	< 2	14,3	19,0	37

Source : extrait du : PNUD : Rapport mondial sur le développement humain 2003, édition Economica, 2003. PP. 245 à 248.

2- Actions de lutte contre la pauvreté

L'année 1996, a été déclarée par l'ONU ''année de lutte contre la pauvreté''. Le sommet mondial pour le développement social qui s'est tenu à Copenhague en mars 1995, avait pour but d'éliminer la pauvreté dans le monde par des actions décisives à l'échelon national et par une étroite coopération internationale. Mais il n'y a pas de remèdes miracles. Des politiques de luttes efficaces sont recherchées autant dans les pays en développement que dans que dans les pays développés.

Les moyens pour lutter contre la pauvreté sont à la fois préventifs et curatifs :

- Dans le premier cas, ils sont liés à des actions larges de développement humain. Ils s'articulent aux politiques économiques et sociales générales relatives aux salaires, à la santé, au logement, à la formation, à l'emploi, à la protection de l'environnement, à l'aménagement du territoire, à la culture, etc. Il est alors très difficile de discerner la part du budget consacrée directement aux personnes déjà tombées dans la pauvreté.

- Les actions curatives s'attaquent véritablement à la pauvreté. Elles sont concrètes, directes, immédiates et parfois urgentes. Seules ces politiques d'aide aux démunis peuvent être chiffrées.

Des interventions dans différents secteurs comme l'emploi, la formation, la protection sociale, la lutte contre l'analphabétisme et le chômage de longue durée, l'aide des régions en retard, l'encouragement et la redynamisation du secteur de l'artisanat, le désenclavement des régions à faible densité de population sont des actions de lutte contre la pauvreté.

Le système d'assistance n'est pas profitable aux pauvres. Il faut plutôt créer des programmes qui visent à développer des projets locaux et des projets d'actions thématiques. Il s'agit donc de s'orienter vers des actions remèdes qui doivent répondre aux besoins de la grande pauvreté et vers des stratégies préventives en faveur des groupes à risque. Un tel programme s'appuie sur un partenariat beaucoup plus étroit entre pays riches et pays pauvres, entre l'Etat et les associations et/ou entre les associations nationales et les ONG internationales qui financent des projets de développement local.

Pour venir à bout de la pauvreté, la mise en place d'un *système de gouvernance efficace* est indispensable. La gouvernance efficace est souvent le *chaînon manquant* entre les efforts nationaux de lutte contre la pauvreté et la réduction de celle-ci.

L'Algérie recèle un patrimoine de richesse abandonné et s'il avait été exploité aurait adouci la crise actuelle subie par la population. Loin de constituer uniquement la survivance d'un passé, l'artisanat traditionnel peut contribuer de manière significative à la création de richesses et d'emplois, à la couverture des besoins des ménages, des collectivités, de l'agriculture et du bâtiment et aux équilibres sociaux.

En cette période de crise, l'artisanat traditionnel peut contribuer efficacement à la résorption du chômage et à la création d'activités et à la rapidité de leur mise en œuvre, compte tenu du faible niveau des investissements nécessaires. L'accident économique, qu'est la crise, doit être utilisé comme accélérateur du culturel : la récession économique doit entraîner une explosion de l'offre artisanale. Une situation économique difficile doit engendrer un mouvement positif à de multiples égards :

- Apport d'un grand nombre de services au plus près des habitants,
- Renforcement, qualification et diversification d'un secteur artisanal à redynamiser.

Par conséquent, l'implication des algériens dans un secteur qui jusque-là est boudé par eux. Cette traduction positive d'une crise cuisante tend à prouver que l'économiste algérienne dispose d'un fonds de santé appréciable non utilisé pouvant empêcher la mort de l'économie populaire et donc un moyen de lutte contre la pauvreté. Son abandon tend à la disparition d'un pan entier du patrimoine culturel et d'une mémoire collective commune. Cette crise qui a provoqué un choc chez les populations algériennes, doit entraîner une accélération d'un processus culturel en marche, car sous les ressorts économiques, c'est toute une culture qui se forge.

Aujourd'hui les espoirs sont portés sur *l'économie informelle* qui donc ne peut être qu'un remède provisoire et donc ''illusoire'' :

- Dualisation économique inscrite dans la durée,
 - Logique de l'auto-emploi et d'une reproduction sans accumulation durable,
 - Improbabilité d'un réinvestissement (par le bas) des dynamiques informelles dans une logique d'entreprise et de croissance,
- Confirment les scénarios de la pauvreté en ''*expansion*''.

L'économie informelle est présentée comme un fait et non un remède. Secrétée par une situation de ''*pauvreté en expansion*'' , et par une marginalisation de l'économie régionale ou nationale au regard de l'économie mondiale, elle ne saurait éradiquer l'une et l'autre.

La précarité sociale renforce la position des détenteurs de richesse. Mais à long terme, elle peut faire imploser le système. L'aide sociale risque de nourrir la pauvreté au lieu de la combattre. Pendant ce temps là, comme le dit si bien le proverbe de chez nous, ''*seul celui qui a les pieds sur la braise connaît la souffrance*''.

CONCLUSION

Les économistes les plus optimistes ont tiré, de l'évolution de l'économie mondiale de ces deux dernières décennies (80 et 90), la conclusion suivante : La pauvreté n'est pas soluble dans la croissance. Les nouvelles règles de négociation sociale à l'échelle locale et mondiale doivent être élaborées. Les gouvernements, devraient avoir pour tâche de défendre l'équité et la réduction des inégalités au nom de l'intérêt collectif et de la rationalité économique.

En Algérie, l'érosion du pouvoir d'achat des ménages observés depuis quelques années, l'aggravation des disparités, la transition vers l'économie de marché, le désengagement de l'Etat et une protection sociale inadaptée aux nouvelles conditions de vie, risquent de nous faire perdre les progrès acquis de 40 années d'efforts, de dépenses et de sacrifices.

Les recommandations que nous pouvons formuler à l'échelle nationale sont les suivantes :

- Impliquer le mouvement associatif dans le processus de développement local et le soutenir dans des actions d'éducation au développement afin de faciliter leurs actions et de mobiliser des solidarités citoyennes.
- Relancer l'activité économique en promouvant les secteurs de l'agriculture, de l'artisanat et du tourisme.
- Favoriser les programmes de développement régionaux, plus efficaces et plus efficaces que les programmes nationaux de développement.
- Réformes institutionnelles concernant la législation qui régit le :
 - o mouvement associatif quant au soutien financier extérieur si l'on veut faciliter leurs actions et leurs permettre de mobiliser des solidarités citoyennes au niveau international.
 - o CODE DE LA FAMILLE si l'on veut éliminer la discrimination sexuelle et lutter pour la promotion de la femme et la protection de l'enfant en Algérie.
- Redistribution et répartition équitables des revenus.

- Etablir de nouvelles règles de négociations sociales.
- Enfin, orienter la recherche scientifique vers les ressources humaines.

Tant que l'exclusion persiste, l'avenir est négligé, sous-évalué, les valeurs culturelles des minorités sont ignorées et la norme d'équité n'est pas satisfaite. Une société inégale est une société inéquitable est donc instable. L'équité est au secours de la croissance et l'égalité est au service de l'efficacité car :

- La justice sociale renforce la stabilité politique.
- La protection sociale encourage la mobilité sur le marché du travail.
- Et enfin l'équilibre de la société passe par la réduction des inégalités.

REFERENCES

- ¹) Lipton M., Ravallion M.: "Poverty and Policy", Handbook of Development Economics, volume IIIB, Amsterdam, Elsevier, 1995. Cité par Khan M. H. : "la pauvreté rurale dans les pays en développement", in Finance et Développement, volume 37, n° 4, décembre 2000. P. 26.
- Sen A. K.: Development and as freedom, New York, 1999.
- ²) Ravallion M. et Datt G.: when is growth pro-poor ? Document de travail consacré à la recherche sur les politiques n° 2263, Washington, Banque Mondiale, 1999.
- ³) Khan M. H. : "la pauvreté rurale dans les pays en développement", in Finance et Développement, volume 37, n° 4, décembre 2000. P. 26-27.
- ⁴) : In Courrier de la Planète, n° 38, janvier – février 1997, p. 44.
- ⁵) Foucault M. : Chaire de l'histoire des systèmes de pensée : la naissance de la bio-politique. Cours au Collège de France, 1978 -1979. In Courrier de la Planète, n° 38, janvier – février 1997, p. 6.
- ⁶) Lerin F. : La nouvelle pauvreté, une logique sécuritaire. In Courrier de la Planète, n° 38, janvier – février 1997, p. 6.
- ⁷) Geremek B. : La potence ou la pitié, l'Europe et les pauvres du Moyen-Age à nos jours. Editions Galimard, 1987.
- ⁸) Lerin F. : La nouvelle pauvreté, une logique sécuritaire. In Courrier de la Planète, n° 38, janvier – février, 1997. p. 7.
- ⁹) : In Courrier de la Planète, n° 38, janvier – février 1997, p. 44.
- ¹⁰) Idem.
- ¹¹) Lerin F. : La nouvelle pauvreté, une logique sécuritaire. In Courrier de la Planète, n° 38, janvier – février, 1997. p. 44.
- ¹²) In Courrier de la Planète, n° 38, janvier – février, 1997. p. 8.
- ¹³) Courrier de la Planète, n° 38, janvier – février, 1997. p. 46.
- ¹⁴) Ratios calculé par nos soins à partir de :
- UNICEF : Situation des enfants dans le monde, édition 1986, 1990, 1998, 2003.
- PNUD : Rapport mondial sur le développement humain 2003, édition Economica, 2003.
- ¹⁵) Données tirées de :
- Courrier de la Planète, n° 38, janvier – février, 1997. p. 46.

- PNUD : Rapport mondial sur le développement humain 2003, édition Economica, 2003. PP. 237 à 240.

¹⁶) Cf. - "la pauvreté en Algérie". Actes du séminaire, CREAD, 1981. "enquête main- d'œuvre et démographie, ONS, 1982.

¹⁷) 1 : PNUD : Rapport mondial sur le développement humain 2003, édition Economica, 2003. P. 1.

¹⁸) Idem. P. 40.

BIBLIOGRAPHIE

- Akakpo A. M. : Collecte des ordures ménagères et lutte contre la pauvreté dans la ville de Lomé. Second forum of the world alliance of cities against poverty. Genève, avril 2000.
- Aysan Y.: urbanisation and increased vulnerability of poor urban populations to natural disasters. Second forum of the world alliance of cities against poverty. Genève avril 2000.
- Berg R. J. et Seymour Whitaker J. : Stratégie pour un nouveau développement en Afrique, Economica, 1990.
- Courrier de la Planète, n° 38, janvier – février, 1997.
- CREAD : La pauvreté en Algérie. Actes du séminaire, CREAD, 1981.
- Déclaration du congrès IULA (international union of local authorities) de Barcelone. Mars 1999.
- Finance et Développement, volume 37, n° 4, décembre 2000.
- Foucault M. : Chaire de l'histoire des systèmes de pensée : la naissance de la bio-politique. Cours au
- Collège de France, 1978 -1979. In Courrier de la Planète, n° 38, janvier – février 1997.
- Forum urban management to urban governance : Approaches to alleviate urban poverty.
- Geremek B. : La potence ou la pitié, l'Europe et les pauvres du Moyen Age à nos jours. Editions Gallimard, 1987.
- Jacquemot P., Raffinot M. : La nouvelle politique économique en Afrique. EDICEF, 1993.
- Kaïd Tlilane N. : Gestion urbaine, environnement et santé : cas de l'Algérie. Revue Finance et Développement au Maghreb, Tunis. juin 2001, n° 27. PP. 55-65.

- Kaïd Tlilane N. : La place et le rôle de l'artisanat traditionnel dans le développement local en Algérie. Revue Finance et Développement au Maghreb, Tunis. Déc. 2002, n^{os} 29-30. PP. 42-49.
- Kaïd Tlilane N. : Pauvreté et santé : quelle politique de lutte pour l'équité ? ». Revue Economie et Management : Pauvreté et Coopération, Tlemcen. Mars 2003, n^o 2. PP. 86-107.
- Kolodko G. W. : Revenus, équité et réduction de la pauvreté dans les économies en transition. In Finance et Développement, septembre 1999, volume 36, n^o 3.
- Lerin F. : La nouvelle pauvreté, une logique sécuritaire. In Courrier de la Planète, n^o 38, janv.-fév. 1997.
- Lustig N. et Arias O. : lutte contre la pauvreté. In Finance et Développement, mars 2000, volume 37, n^o 1.
- Musette M.S. et Ferfera M.Y. : «L'impact social de la libéralisation économique : l'expérience Algérienne». Communication au Séminaire International : Réformes économiques et Question sociale. Constantine 29 et 30 avril 2000.
- ONS : Enquête main- d'œuvre et démographie, ONS, 1982.
- PNUD : Rapport mondial sur le développement humain. Edition, Economica, 1997, 1998, 2003.
- PNUD : Rapport mondial sur la pauvreté. Edition, Economica, 2000.
- PNUD: Rapport du Second forum of the world alliance of cities against poverty. Genève, avril 2000.
- Revue «2001 plus», N^o 50 : l'économie invertie : mégapolisation, pauvreté majoritaire et nouvelle Économie urbaine.
- Santo A. : The city and its people: dimensions of community participation, Sao Paulo Brazil.
- Streeten P. : Une stratégie de développement pour l'avenir : l'importance du développement humain. In Finance et Développement, décembre 1999, volume 36, n^o 4.
- UNICEF : Situation des enfants dans le monde, édition 1986, 1990, 1998, 2003.
- Vincent F. : Le Micro crédit est-il un instrument de développement ? Genève, 1999.